



Puis je travailler lors d'une disponibilité donnée d'office

Par ncaedel

Bonjour

Après 5 ans de CLT (congés Longue Maladie) mon employeur la Poste m'a proposé une disponibilité d'office car il n'y a pas de poste de reclassement je perçois une petite rémunération mais qui est insuffisante pour subvenir à mes besoins. Puis je lors de cette période travailler dans le secteur privé?